

PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le samedi 27 mars 2021 à 10h00 à l'Espace Rhéna après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Joël ROUDAIRE, Maire.

Etaient présents : M. ROUDAIRE Joël (Maire), Mme BACH Céline, M. SCHACHER Francis, Mme ROSSE Christiane, M. TIXERONT Claude, Mme CORTINOVIS Anne, M. SZCZEPANIAK Cyril, Mme DI PERSIO Sandra (Adjoints), M. FOLTZER Roland, Mmes ROOS Nicole, CAPEL Michelle, BOGUET Josiane, MALPARTY Patricia, M. HARTMANN Thierry, Mme MICLO Jocelyne, MM. SUTTER Jean-Philippe, LANDRIN Sébastien, LAURENT Benoît, Mme GERSPACHER Céline, MM. LALOY Brice, KIENNEMANN Ludovic, REVEILLON Matthias, PINT Denis, MOREAU Sébastien, Mme FLORY Emilie (Conseillers municipaux)

Etaient absents excusés : MM. LEPROTTI Eric, DEGERT Christian, Mme LANG Rachel (Conseillers)

Etait absente : Mme CLASS Erika (Conseillère)

A donné procuration : M. LEPROTTI Eric à M. SCHACHER Francis, M. DEGERT Christian à Mme BACH Céline, Mme LANG Rachel à BOGUET Josiane.

Assiste en outre, Mme KIRCHHOFFER Floriane (assure la fonction de Directrice générale des services).

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et au représentant des journaux L'ALSACE et les DNA. Puis il passe à l'appel et constate que sur 29 conseillers en fonction, 25 sont présents.

M. ROUDAIRE rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et les différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 février 2021
- Point 02 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire
- Point 03 Approbation du compte de gestion 2020
- Point 04 Approbation du compte administratif 2020
- Point 05 Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Point 06 Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2020
- Point 07 Budget primitif 2021
- Point 08 Fixation du taux des différentes taxes
- Point 09 Plan de formation 2021 des agents communaux
- Point 10 Modification du tableau des effectifs
- Point 11 Ecole municipale tarification de participations financières - Révision d'une participation pour le second trimestre de l'année scolaire 2020 et création d'un tarif pour un cours de chant musiques actuelles
- Point 12 Rétrocession de la voirie et des infrastructures de l'impasse des Charmes
- Point 13 Divers

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter l'ordre du jour de la façon suivante :

Point 13 Corps de Première Intervention des sapeurs-pompiers – Financement de permis poids-lourds

Et pour finir le point 14 – Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Joël ROUDAIRE.

M. le Maire rappelle que les membres de l'assemblée ont tous été destinataires d'un porté à connaissance comprenant un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature libellé en euros bruts qui récapitule les montants perçus par les élus de la Commune pour l'année 2020 au titre de l'ensemble de leurs responsabilités y compris au sein des sociétés locales ou syndicats. Ce porté à connaissance est transmis en application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 février 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 février 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 19 mars 2021.

Il est proposé aux Conseillers municipaux de l'adopter.

Un débat s'engage autour de l'école associative TZAMA au point 06.01 du compte rendu.

Mme MALPARTY, demande comment une association de droit privé peut implanter des équipements sur un terrain appartenant à une collectivité publique.

M. ROUDAIRE indique qu'un bon nombre d'associations disposant du même statut sont implantées sur des terrains communaux (foot, carnaval, avicole, tennis,...) et que les relations entre elles et la Commune sont régies par des conventions qui nous lient.

M. PINT intervient sur le terme "non lucratif" et s'interroge sur la légalité.

M. ROUDAIRE l'informe qu'il figurera à la convention liant l'Association à la Commune le fait qu'un représentant élu de la Commune pourra assister aux assemblées générales de l'Association et que la Commune sera destinataire des comptes annuels de l'Association, idem que les autres associations kembsoises.

M. PINT rend compte de la visite planifiée qu'il a effectuée au sein de l'école. Il explique que son fonctionnement est basé sur le sensoriel, elle est proche de la méthode Montessori avec un contact avec le milieu naturel accru. C'est une alternative à l'école publique mais aussi une concurrence, ce qui pose la question du rôle de la Commune, à savoir, est-ce le rôle de la République d'encourager cette concurrence aux écoles républicaines ?

M. ROUDAIRE indique que la concurrence aux écoles publiques a toujours existé avec les différentes écoles privées. Il n'y a pas de certitudes, il s'agit de laisser sa chance à ce modèle d'enseignement, seul l'avenir pourra statuer quel est le modèle adéquat.

M. PINT indique que celle-ci est particulièrement élitiste en raison de son coût.

Mme FLORY indique que l'objectif de l'association est de se démocratiser.

M. ROUDAIRE informe qu'elle dispose de l'agrément d'enseignement de l'éducation nationale.

M. LALOY précise qu'elle a fait l'objet d'un contrôle récent de l'Education nationale qui s'est bien déroulé. Cette école est un laboratoire de réflexion sur une autre forme d'enseignements, plus profond en termes de programmes.

M. PINT perçoit que l'enseignement est basé sur le vécu. Le programme de l'éducation nationale y est dispensé mais l'apprentissage y est différent. En tout état de cause la totalité du programme n'est jamais atteint y compris dans les écoles "classiques".

M. LALOY indique qu'elle est en phase de mise en place et passe le cap de l'organisation.

Pour M. ROUDAIRE, elle est peut-être le modèle futur de l'éducation face à un modèle aujourd'hui défaillant où l'on assiste à des classes de 30 élèves. Il encourage les élus à visiter l'école notamment lors des opérations portes ouvertes.

La proposition a été adoptée par 27 VOIX POUR et UNE ABSTENTION.

Point 02 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Maire

Dans le cadre de la délégation permanente au Maire de certaines attributions du Conseil municipal approuvée lors de la séance du 22 juin 2020, les engagements suivants ont été pris depuis la réunion du Conseil municipal du 27 février 2021 :

A - Rapport des demandes d'urbanisme déposées

Monsieur le Maire porte à connaissance des Conseillers :

Conformément à l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme, le Maire est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable.

REY Bertrand, piscine et abri de jardin, lotissement rue du Ruisseau lot 13
 MULLER Jean-Claude, modification de la clôture, 12 rue des Perdrix
 WYSS Patric, piscine, 3 rue des Jonquilles
 JOBERT Loïc, clôture, 2 rue des Pâquerettes
 HOHMANN-BEDNARSKI Vanessa, piscine, 18 rue du Moulin
 DOGAN Mazlum, piscine, lotissement rue du Ruisseau lot 23
 MERCK-PFREUNDSCHUH Florence, pergola, 1 rue des Jonquilles
 BADER Gaëtan, pergola, 15 rue du Bouleau
 BOULEMNAKHER Pierre, piscine, 103b rue du Rhin
 SCI PAMADENA, division foncière, 26 rue de l'Artisanat
 HAAS Suzanne, division foncière, 103 rue du Mal Foch
 WEBER Francis, remplacement d'une clôture, 4 rue des Bateliers
 LACROIX Fabrice, abri de jardin, 8 rue des Faisans
 MAURER Nathalie, piscine, 1 rue de l'Europe
 VILARDO Umberto, remplacement d'une clôture, 8 rue de Sierentz
 DOS SANTOS Alexis et PERRAUT Camille, maison individuelle, 15 rue de la Liberté
 TAIFOUR Cindy, modifications, 137 rue du Rhin
 LOURENCO-OLIVEIRA Bruno Tiago et FRAGOSO-RODRIGUES Sylvia, modifications, lotissement rue du Ruisseau lot 30

Le Conseil est invité à prendre connaissance de ces décisions.

Les Conseillers ont pris connaissance de ces informations.

Point 03 – Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2020 présenté par M. MAZENOD, Trésorier et Comptable de la Commune.

Ce document se solde par les mêmes résultats que ceux du Compte Administratif.

M. ROUDAIRE propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal 2020 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 266 753,75	5 615 378,55	+ 348 624,80
Section d'investissement	842 272,83	803 971,81	- 38 301,02
TOTAL CUMULE	6 109 026,58	6 419 350,36	+ 310 323,78

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion qui lui est présenté et donner le quitus à M. MAZENOD, comptable, pour la gestion des comptes de la Commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point 04 – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

M. ROUDAIRE propose au Conseil municipal d'approuver le compte administratif principal 2020 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 266 753,75	G 5 615 378,55	+ 348 624,80
	Section d'investissement	B 842 272,83	H 803 971,81	- 38 301,02
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 2 638 370,76	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 740 829,22	
		=	=	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	6 109 026,58 = A+B+C+D	9 798 550,34 = G+H+I+J	+ 3 689 523,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F 2 614 053,78	L 212 500,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 614 053,78	= K + L 212 500,00	
				SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 266 753,75	= G+I+K 8 253 749,31	+ 2 986 995,56
	Section d'investissement	= B+D+F 3 456 326,61	= H+J+L 1 757 301,03	- 1 699 025,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 8 723 080,36	= G+H+I+J+K+L 10 011 050,34	+ 1 287 969,98

M. TIXERONT explicite la note de présentation annexée au compte administratif pour l'année 2020. Afin de passer au vote et conformément aux dispositions des articles correspondants du Code Général des Collectivités Territoriales qui réglementent l'adoption du Compte administratif, M. le Maire quitte la salle.

Mme BACH Céline, en sa qualité de 1^{ère} adjointe, est désignée comme Présidente de séance.

Après avoir constaté que la gestion financière générale de l'exercice 2020 est "saine", Mme BACH propose de voter sur l'adoption des comptes administratifs de la Commune.

Cette proposition a été approuvée par 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Mme BACH félicite M. le Maire, qui n'a pas participé au vote et qui regagne sa place, pour sa bonne gestion ainsi que M. TIXERONT et charge la Directrice générale de services de remercier l'équipe en charge des finances pour le sérieux et la qualité du travail dispensé durant tout l'exercice budgétaire.

Point 05 – Affectation des résultats de l'exercice 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020.

Le compte administratif 2020 dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 2 986 995,56 €. Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 2 614 053,78 € pour des recettes reportées de 212 500 €, soit besoin de financement de 2 401 553,78 €.

Le résultat de la section d'investissement est de 702 528,20 €, il est donc proposé d'affecter 1 699 025,58 € en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des reports.

Le solde du résultat de fonctionnement, soit 1 287 969,98 € sera repris en report de fonctionnement au compte 002 au budget 2021.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'accepter ces propositions d'affectations.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Point 06 – Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2020

M. le Maire expose :

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 tend à apporter ainsi une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Locales. Il prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Pour ce faire, le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune en 2020 est joint à la présente.

Les cessions de terrain ont fait l'objet de délibérations motivées prises au vu de l'avis du service des Domaines.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune lors du dernier exercice qui démontre que :

- la Commune a procédé à la cession du terrain situé :
 - au lieu-dit "lange Au" (échange de terrain – EARL Christnacher)
 - aux lieux-dits "Neuweg", "Neue Allmend" et "village" (échange Meyer emprise du collège)
 - rue du Ruisseau
- la Commune a procédé à l'acquisition de différents terrains situés :
 - aux lieux-dits "auf der Stelle" et "lange Au" (échange de terrain – EARL Christnacher)
 - au lieu-dit "Neuweg" (échange Meyer emprise du collège)
 - rue du Rhin "Stichrain".

Ce bilan est approuvé à l'unanimité.

Point 07 – Budget primitif 2021

M. le Maire propose au Conseil municipal le projet de budget primitif :

Le budget principal est soumis au Conseil municipal conformément au document remis à chacun des Conseillers.

M. ROUDAIRE soulève les orientations générales de ce document :

a) Section Fonctionnement

Cette section porte sur un montant total en recettes et en dépenses de 6 739 766,98 € contre 8 122 617,16 € en 2020.

b) Section Investissement

La masse globale des crédits inscrits dans cette section en recettes et en dépenses est chiffrée à 5 837 051,13 contre 4 429 114,41 € en 2020.

M. TIXERONT explique la note de présentation annexée au budget primitif pour l'année 2021.

Il est proposé aux Conseillers municipaux d'approuver le Budget primitif pour l'année 2021.

Cette proposition a été approuvée par 27 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION.

Point 08 – Fixation du taux des différentes taxes

M. le Maire expose :

Par suite de la réforme portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le conseil municipal de la Commune de Kembs ne sera pas amené à voter pour l'année 2021 le taux de cette taxe, la loi prévoyant la reconduction en 2021 du taux de la taxe d'habitation voté en 2019, soit 16,46 %.

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et application d'un coefficient correcteur pour équilibrer le mécanisme de compensation.

En conséquence, il appartient au Conseil municipal de voter pour l'année 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties par rapport à un "taux de référence" correspondant à la somme des taux 2020 de la Commune de Kembs (12,84 %) et du Département du Haut-Rhin (13,17 %), soit un taux de référence de 26,01 %.

Il est précisé que pour les redevables la fusion des parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera neutre.

Le Budget Primitif 2021 de la Commune de Kembs a été élaboré sur la base d'un maintien du taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties précité de 26,01 % et du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties voté en 2020, à savoir 69,75 %.

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les taux 2021 de la façon suivante :

- taxe foncière bâtie (TFB) 26,01 %
- taxe foncière non bâtie (TFNB) 69,75 %

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 09 - Plan de formation 2021 des agents communaux

Le projet de plan de formation 2021 est présenté aux conseillers municipaux. Il comprend un bilan des formations suivies en 2020 et les actions de formation prévues en 2021.

Les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un financement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), conformément aux règles fixées dans le règlement de formation.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur ce projet de plan de formation lors de sa séance du 24 février 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal,

- d'approuver le plan de formation pour l'année 2021
- de prévoir les crédits nécessaires au budget aux articles prévus à cet effet.

M. KIENNEMANN souhaite savoir si les agents qui bénéficient de formations ont des engagements en contrepartie envers la Commune. M.ROUDAIRE indique que non.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose de diminuer le temps de travail d'un adjoint technique de 26h à 14h à compter du 1^{er} avril 2021, suite à la demande de cet agent.

Considérant que la modification est supérieure à 10 % du temps de travail, le Comité Technique doit être consulté. Lors de la séance du 5 septembre 2019, le Comité Technique a décidé de donner délégation au Président du Comité Technique pour rendre les avis concernant les modifications de durée hebdomadaire de travail lorsque les agents ont donné un avis favorable à la modification. M. le Maire, Président du Comité Technique, a donné un avis favorable pour cette modification.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35^e) et à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (14/35^e).

Par conséquent,

il est proposé au Conseil municipal,

- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35^e) à compter du 1^{er} avril 2021
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (14/35^e) à compter du 1^{er} avril 2021
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal	2	1	Temps complet
3	Attaché	3	2	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	5	3	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	2	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	1	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	0	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien	1	0	Temps complet
11	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise	3	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	2	2	TNC 31,5/35
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 20/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	0	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	4	2	Temps complet
17	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 16/35
18	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	TNC 21/35

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE TECHNIQUE				
19	Adjoint technique principal 2 classe	1	1	TNC 10,5/35
20	Adjoint technique	14	14	Temps complet
21	Adjoint technique	1	1	TNC 13/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 32/35
23	Adjoint technique	1	0	TNC 17,5/35
FILIERE TECHNIQUE (suite)				
24	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
25	Adjoint technique Poste supprimé à/c 1.04.21	0	0	TNC 26/35
26	Adjoint technique Poste créé à/c 1.04.21	1	1	TNC 14/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
27	Brigadier-chef principal de police	2	2	Temps complet
28	Gardien-brigadier de police	1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
29	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	Temps complet
30	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	0	Temps complet
31	Adjoint du patrimoine	1	1	Temps complet
32	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1	1	TNC 5,5/20
33	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	0	TNC 14/20
34	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	1	TNC 12/20
35	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 5/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
37	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 3,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 3/20
39	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 2/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 1,5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 1/20
FILIERE SOCIALE				
42	ATSEM principal 1e classe	1	1	Temps complet
43	ATSEM principal 1e classe	1	0	TNC 31,5/35 (90 %)
44	ATSEM principal 2e classe	1	0	Temps complet
45	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
46	ATSEM principal 2e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
47	Animateur principal 2e classe	1	1	Temps complet
48	Animateur	1	1	Temps complet
49	Adjoint d'animation principal 2e classe	3	2	Temps complet
50	Adjoint d'animation	8	5	Temps complet
51	Adjoint d'animation	2	0	TNC 28/35
52	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		94	64	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 11 – Ecole municipale tarification de participations financières - révision d'une participation pour le second trimestre de l'année scolaire 2020 et création d'un tarif pour un cours de chant musiques actuelles

M. le Maire expose :

A. Révision d'une participation pour le second trimestre de l'année scolaire 2020-2021

La séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019 a approuvé la proposition tarifaire soumise aux élus lors de la Commission des Affaires Scolaires et Petite Enfance du 26 novembre 2019.

En raison de la pandémie de Covid-19 et du couvre-feu instauré en janvier 2021, certains cours de formation musicale n'ont pas pu être dispensés en présentiel. Ces cours ont fait l'objet d'un enseignement en visioconférence, néanmoins, la qualité de l'enseignement est dégradée. 45 enfants sont concernés. Il s'agit de revoir le tarif pour la formation musicale et instrumentale (1h/semaine + ½ heure/semaine) compris dans grille tarifaire trimestrielle pour ce second trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Le coût pour les enfants habitants la Commune est de 105,65 €, pour ceux des communes extérieures de 285,20 €.

Il est proposé aux Conseillers de minorer ces coûts unitaires de 50 € pour le second trimestre.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

B. Création d'un tarif pour un cours de chant de musiques actuelles

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020, il a été approuvé la création d'un nouveau cours individuel de chant de musiques actuelles à compter du 1er janvier 2021. Le cours était envisagé à l'essai pour voir s'il trouve son public.

Une élève adulte participe à ce cours hebdomadaire. Le tarif proposé aux membres du Conseil municipal est de 263,25 € par trimestre qui est le même tarif que pour la formation musicale et instrumentale dispensée aux adultes dans la grille tarifaire pour l'année scolaire 2020 - 2021.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 12 – Rétrocession de la voirie et des infrastructures de l'impasse des Charmes

M. le Maire expose :

Lors de la séance du 14 décembre 2020, le Maire exposait :

La SAS MAISONS EDEN représentée par son président Sylvain INDRI a transmis une convention inventoriant les travaux restant à réaliser en vue d'une future rétrocession des ouvrages destinés à devenir publics. M. le Maire rappelle que le permis de construire a été délivré le 25 mai 1998.

La Commune et Saint-Louis Agglomération qui détient la compétence eau potable et assainissement ont été sollicités, le 30 novembre 2020, en vue de la signature d'une convention tri partite dans laquelle est détaillée la nature des travaux correctifs qui seront réalisés en vue de rendre les infrastructures conformes afin qu'elles puissent être rétrocédées. Il s'agit de la totalité de la voie publique, des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public. Elles seront remises après la réception définitive des travaux, à la Commune de Kembs pour être incorporée dans le domaine public communal et à Saint-Louis Agglomération pour ce qui les concerne.

La rétrocession pourra intervenir après la déclaration d'achèvement des travaux.

Pour ce faire, une convention de rétrocession signée par les parties doit être établie.

La parcelle rétrocédée est la suivante :

Section	Parcelles	Surface	Appartenant à
20	n° 633, 636 et 649	1 947 m ²	SAS MAISONS EDEN

Il convient de préciser quels ouvrages seront rétrocédés à la commune et quels ouvrages seront rétrocédés à Saint-Louis Agglomération.

La voirie, l'éclairage public, les télécoms et l'électricité sont de la compétence de la Commune, les réseaux d'eau et d'assainissement sont de la compétence de Saint-Louis Agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la remise pour un Euro à la Commune et à Saint Louis Agglomération de l'ensemble de la voirie et des infrastructures selon les compétences de chaque structure
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette opération
- de charger M. le Maire de nommer un commissaire enquêteur, le cas échéant, et de prendre les mesures nécessaires à la procédure d'enquête publique préalable au classement, à l'issue de laquelle les voies pourront être incluses dans le domaine public et privé communal
- d'entériner d'ores et déjà ce classement dans la mesure où l'avis du commissaire enquêteur se révélera favorable
- d'imputer les frais de mutation au constructeur.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 13 – Corps de Première Intervention des sapeurs-pompiers – Financement de permis poids-lourds

M. le Maire informe l'assemblée que l'effectif du corps local des sapeurs-pompiers volontaires est actuellement de 26 membres, dont 2 en disponibilité.

Le CPI dispose d'un FPT(L), véhicule qui est souvent utilisé simultanément lors des interventions, et qui nécessite un permis poids-lourds. Or, il s'avère que le corps est confronté à une carence de chauffeurs au niveau de Loechlé.

En accord avec les membres du CCCSPV, M. le Maire propose au Conseil municipal de participer au financement des formations poids lourds, à raison d'un tiers de leur coût, le deuxième tiers étant pris en charge par l'Amicale des sapeurs-pompiers volontaires de Kembs, et le dernier tiers par les pompiers concernés. Ce dispositif avait été approuvé en séance du Conseil municipal du 25 février 2013.

En contrepartie, les bénéficiaires s'engageront à rester dans le corps communal pendant au moins cinq ans. Les modalités de remboursement en cas de départ anticipé sont précisées dans la convention jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

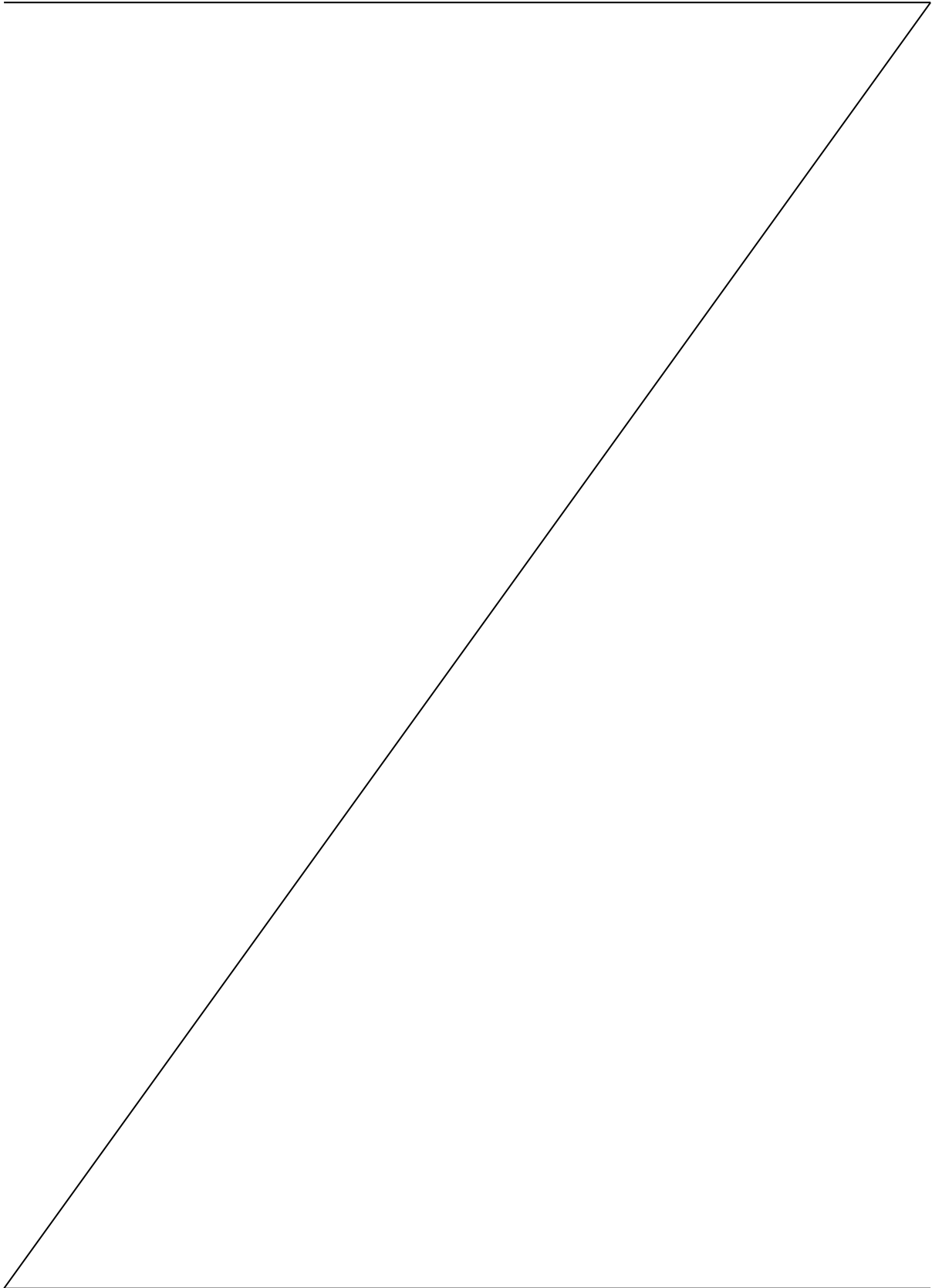
- d'approuver le financement du tiers des formations au permis poids-lourds pour les sapeurs-pompiers volontaires issus du corps local
- d'autoriser M. le Maire à signer avec l'intéressé et l'Amicale une convention tripartite, sur le modèle de celle qui a été transmise à chaque membre du Conseil municipal
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions et financements auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser M. le Maire à reverser les subventions aux cosignataires de la convention
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 14 – Divers

M. ROUDAIRE indique qu'il recevra une délégation de parents d'élèves de l'école Jean Monnet l'après-midi après la tenue de cette séance, concernant leur souhait de voir ouvrir une classe bilingue au sein de l'école à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 11h05.



NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 068-216801639-20210327-DCM210327PT04-DE

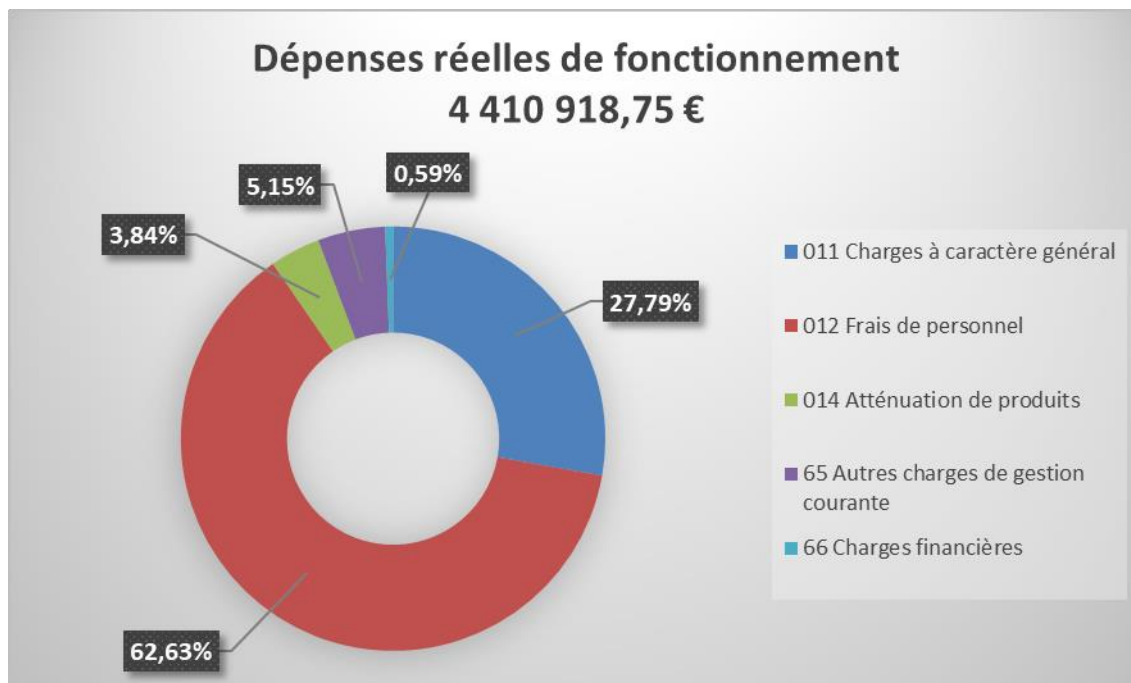
En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget, et permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions. Il doit être conforme au compte gestion établi par le comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 225 670,63	013 Atténuation de charges	58 286,15
012 Frais de personnel	2 762 761,48	70 Produits des services ...	369 530,78
014 Atténuation de produits	169 558,00	73 Impôts et taxes	4 104 961,46
65 Autres charges de gestion courante	226 941,86	74 Dotations et participations	751 564,92
66 Charges financières	25 986,78	75 Autres produits de gestion courante	105 625,54
		76 Produits financiers	7,29
		77 Produits exceptionnels	202 537,46
Sous-total	4 410 918,75	Sous-total	5 592 513,60
		Intégration résultat 2019	2 141 182,53
Reversement SLA résultat eau 2019	408 673,69	Intégration résultat eau 2019	497 188,23
Dotation aux provisions pour risques et charges	74 009,16		
Sous-total	482 682,85	Sous-total	497 188,23
Dotations aux amortissements	182 392,15	Ecritures d'ordre (reprises)	14 213,22
Ecritures d'ordre sur cessions	190 760,00	Travaux en régie	8 651,73
Sous-total écritures d'ordre	373 152,15	Sous-total écritures d'ordre	22 864,95
TOTAL	5 266 753,75	TOTAL	8 253 749,31
Résultat de fonctionnement	2 986 995,56		

Dépenses de fonctionnement



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend toutes les dépenses courantes de la collectivité, dépenses d'énergie, d'entretien, de maintenance, d'assurance, les frais de télécommunications, les honoraires, les petites fournitures le transport, l'alimentation...

Ce chapitre est en baisse par rapport à l'exercice 2019, 1 225 670 € en 2020 contre 1 475 544 € en 2019. Cela est dû notamment à la crise à la crise sanitaire, moins de repas pour le périscolaire, moins de frais de transport des enfants, minoration de notre participation à la crèche... De plus, en 2019, nous avons dû faire face à une réparation de voirie importante sur le rond-point rue du Maréchal Foch suite à un sinistre, compensée par un remboursement d'assurance.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 2 762 761 €, soit une augmentation minime de 0.4 %. En parallèle avec le départ de certains agents au service Eau de Saint-Louis Agglomération (perte de la compétence communale), les services de la mairie ont été réorganisés.

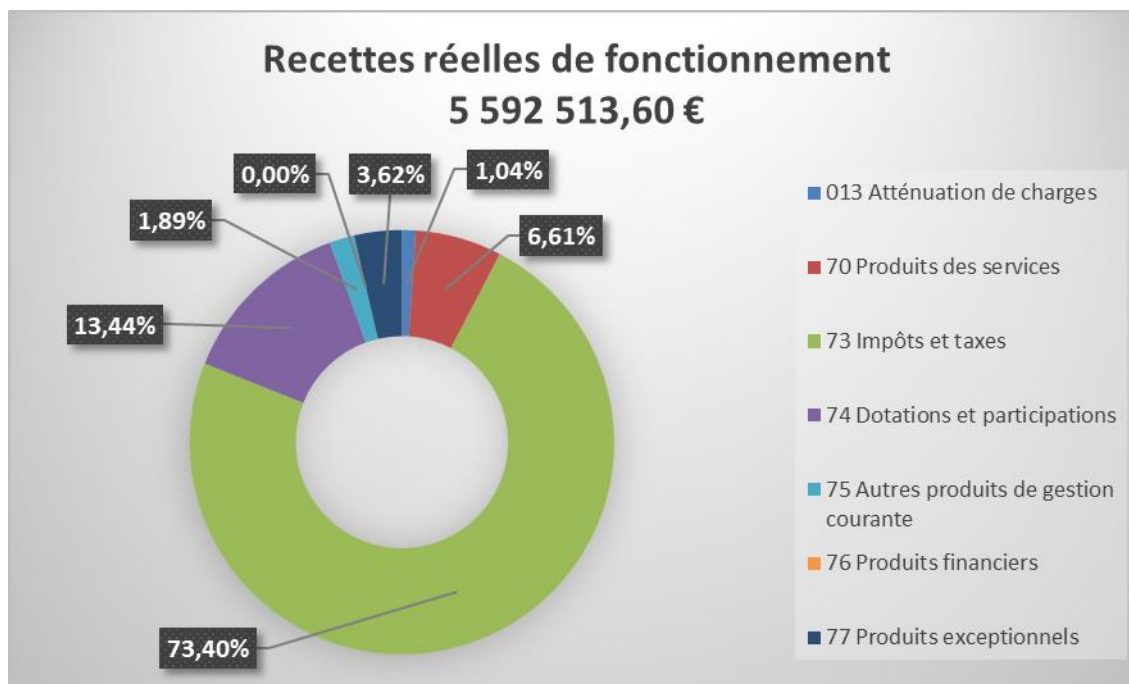
Le chapitre 014 « Atténuation de produits » correspond à la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 169 558 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » regroupe les subventions aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités des élus.

Le chapitre 66 « Charges financières » comptabilise les intérêts de la dette.

Les écritures d'ordre (Dotations aux amortissement et écritures relatives aux cessions d'immobilisations) sont des écritures purement comptables.

Recettes de fonctionnement



Le chapitre 013 « Atténuation de charges » enregistre les remboursements sur les frais de personnel (Indemnités journalières notamment).

Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » regroupe les produits des prestations des différents services (périscolaire, école de musique...), le personnel mis à disposition, les locations de salles, les concessions de cimetières...

Ce chapitre est en forte baisse par rapport à l'exercice 2019, nous sommes passés de 663 000 € à 369 500 €. Nous avons perdu plus de 240 000 € de recettes en raison de la crise sanitaire dont près de 210 000 € pour le périscolaire. De plus, des frais de personnel étaient facturés au budget annexe de l'eau pour près de 50 000 € les années passées, la compétence « Eau » a été reprise par Saint-Louis Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020 avec du personnel dédié.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend :

- Le produit des taxes locales (Taxe Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour un total de 2 447 646 €, auquel s'ajoute des rôles supplémentaires (régularisations sur années antérieures) de 15 846 €
- L'attribution de compensation versé par la Communauté d'Agglomération au titre du transfert de la fiscalité professionnelle pour 1 047 722 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 100 702 €.
- La taxe sur les pylônes électriques pour 139 790 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour 101 538,95 €
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation pour un montant total de 251 476,51 €, en baisse de près de 70 000 € par rapport à 2019. Cela découle d'un nombre moins d'important de transactions immobilières en raison de la crise sanitaire.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprend :

- Les dotations et compensations versées par l'Etat pour 463 321 €, dont 146 290 € de Dotation Globale de Fonctionnement et 223 718 € de Dotation de Solidarité Rurale.

- Le Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments publics pour 15 746,61 €.
- Les diverses subventions obtenues pour le fonctionnement des services auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la CAF pour l'Alsh et la crèche.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend notamment les revenus des immeubles appartenant à la commune correspondant aux loyers perçus au titre du parc locatif privé.

Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond aux produits des parts sociales.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » comprend :

- Les produits des cessions d'immobilisations pour 190 760 € (cession de terrains rue du Ruisseau pour 187 760 € et reprise de matériels lors du renouvellement de ces matériels pour 3 000 €)
- Les remboursements d'assurance de divers sinistres et autres recettes exceptionnelles.

La reprise du résultat antérieur de la section de fonctionnement est de 2 141 182.53 €.

Au 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération a pris la compétence « Eau ». Les résultats du budget annexe de l'Eau de la commune ont donc été repris dans le budget principal. Pour la section de fonctionnement, le résultat était de 497 188,23 € hors charges à payer et produits à recevoir. Ce résultat, minoré des titres non réglés au 15/08/2020 d'un montant de 88 514.54 €, soit 408 673.69 €, a été reversé à la Communauté d'Agglomération. Une provision pour risques et charges a été constituée par délibération du 14/12/2020 pour la part des titres non encore réglés à cette date.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
10 Dotations, fonds divers	4 588,10	10 Dotations, fonds divers	202 497,65
20 Immobilisations incorporelles	32 738,58	13 Subventions d'investissement	13 296,22
204 Subventions d'équipement versées	43 867,50	16 Emprunts et dettes assimilées	694,00
21 Immobilisations corporelles	192 126,44	Affectation résultat fonctionnement 2019	214 331,79
23 Immobilisations en cours	117 264,11		
16 Emprunts et dettes assimilées	169 720,18		
Sous-total	560 304,91	Sous-total	430 819,66
		Excédent d'investissement 2019	481 726,25
Reversement SLA résultat eau 2019	259 102,97	Intégration résultat eau 2019	259 102,97
Sous-total	259 102,97	Sous-total	259 102,97
Ecritures d'ordre (reprises)	14 213,22	Amortissements	182 392,15
Travaux en régie	8 651,73	Ecritures d'ordre sur cessions	190 760,00
Sous-total écritures d'ordre	22 864,95	Sous-total écritures d'ordre	373 152,15
TOTAL	842 272,83	TOTAL	1 544 801,03
Résultat d'investissement	702 528,20		
Pour mémoire			
Reports de dépenses 2020	2 614 053,78		
Reports de recettes 2020	212 500,00		
Soit un delta à financer de	2 401 553,78		
Résultat d'investissement 2020	702 528,20		
Proposition d'affectation	1 699 025,58		
	2 401 553,78		

Dépenses d'investissement

Le chapitre 10 « Dotations, fond divers » correspond à des reversements de taxes d'aménagement dégrévées pour un montant 4 588,10 €

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » comprend les frais d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour 7 405,38 €, l'acquisition de logiciels pour 22 393,20 €, et des frais d'études pour 2 940 €.

En 2020, 50% de la participation accordée en 2019 pour la construction de logements sociaux dans le lotissement des Saules, soit 42 617,50 €, a été versée.

Pour mémoire, des délibérations ont été prises en 2019 et 2020 pour le versement de subventions d'équipement pour la construction de logements sociaux concernant 7 projets en cours de réalisation pour un solde de 284 020,50 €, inscrits en reports de crédits.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » comprend notamment :

- Des travaux et aménagements dans les divers bâtiments communaux pour 45 508,67 € dont la création de WC supplémentaires au périscolaire.
- L'acquisition d'un véhicule pour les services techniques pour 24 615,08 €
- Diverses acquisitions de matériels (panneaux de signalisation, passage aux leds, 50/50, matériels pour les services ...) pour 101 587,35 €

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » correspond aux travaux de voirie de l'impasse des oiseaux.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement en capital de la dette.

Recettes d'investissement

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 112 454,22 €. Cela correspond à la compensation de la TVA sur certaines dépenses d'investissement payées en 2019.
- Les taxes d'aménagement pour 90 043,43 €

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » correspond aux subventions obtenues ainsi que les participations des associations dans le cadre du 50/50.

Le compte 16 « emprunts et dettes assimilées » correspond au versement d'une caution.

La reprise du résultat antérieur de la section d'investissement est de 481 726,25 €.

Comme pour la section de fonctionnement, le résultat du budget annexe de l'Eau 2019 de la section d'investissement a été repris dans le budget principal et reversé intégralement à Saint-Louis Agglomération.

CESSIONS ACQUISITIONS - 2020

CESSIONS						
Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Conditions de la cession	Montant en €	Observations
Terrain	Lange Au	Section 42 n° 107/58, 62, 66 54,83 ares	M. et Mme CHRISTNACHER	Echange de parcelles agricoles	Sans soulte	Opération réalisée conformément à la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2019
Terrain	Neuweg Neue Allmend (2) Village	Section 40 n°41 Section 30 n°19 et 129 Section 1 n° 151 88 ares 23 centiares	M. et Mme MEYER	Echange parcelles pour terrain d'emprise du Collège	Sans soulte	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2019 et 5 mars 2020
Terrain	Bannwarstmatten	Section 41 partie des terrains n°6 et 7 46,94 ares	Terre et Développement	Cession en vue d'une opération d'aménagement d'un lotissement dans la continuité de la rue du Ruisseau	187 760,00 €	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal du 30 septembre et du 16 décembre 2019

ACQUISITIONS						
Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Conditions de la cession	Montant en €	Observations
Terrain	Lange Au	Section 41 n°32, section 42 n° 113/81 54,83 ares	M. et Mme CHRISTNACHER	Echange de parcelles agricoles	Sans soulte	Opération réalisée conformément à la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2019
Terrain	Neuweg	Section 1 n° 180/11 85 ares	M. et Mme MEYER	Echange parcelles pour terrain d'emprise du Collège	Sans soulte	Opération réalisée conformément aux délibérations du Conseil municipal du 27 mai 2019 et 5 mars 2020
Terrain	Stichrain au niveau du 72 rue du Rhin	Section 20 n° 835 et 836 - 9,74 ares	Mme SCHNEIDER - BOUZO	Acquisition en zone naturelle (forêt protégée)	730,00 €	Opération réalisée conformément à la délibération du Conseil municipal du 4 mars 2019

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 068-216801639-20210327-DCM210327PT06-DE

NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ID : 068-216801639-20210327-DCM210327PT07-DE

En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Présentation générale du Budget Primitif 2021, comparé au Budget Primitif 2020 :

	BUDGET PRIMITIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 739 766,98	6 739 766,98	8 122 617,16	8 122 617,16
Opérations réelles	5 017 717,00	5 436 797,00	5 191 241,53	5 463 559,00
Opérations d'ordre	1 722 049,98	15 000,00	2 434 187,40	20 687,40
Résultats antérieurs		1 287 969,98		2 141 182,53
Transfert budget eau			497 188,23	497 188,23
Investissement	5 837 051,13	5 837 051,13	4 429 114,41	4 429 114,41
Opérations réelles	3 187 997,35	1 480 947,37	3 433 266,00	1 019 766,00
Opérations d'ordre	35 000,00	1 742 049,98	40 687,40	2 454 187,40
Résultats antérieurs	2 614 053,78	2 614 053,78	696 058,04	696 058,04
Transfert budget eau			259 102,97	259 102,97
Budget total	12 576 818,11	12 576 818,11	12 551 731,57	12 551 731,57
Opérations réelles	8 205 714,35	6 917 744,37	8 624 507,53	6 483 325,00
Opérations d'ordre	1 757 049,98	1 757 049,98	2 474 874,80	2 474 874,80
Résultats antérieurs	2 614 053,78	3 902 023,76	696 058,04	2 837 240,57
Transfert budget eau			756 291,20	756 291,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 592 800,00	013 Atténuation de charges	50 000,00
012 Frais de personnel	2 930 000,00	70 Produits des services ...	527 200,00
014 Atténuation de produits	175 000,00	73 Impôts et taxes	4 058 624,00
65 Autres charges de gestion courante	258 917,00	74 Dotations et participations	702 965,00
66 Charges financières	20 000,00	75 Autres produits de gestion courante	90 000,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	76 Produits financiers	8,00
022 Dépenses imprévues	40 000,00	77 Produits exceptionnels	8 000,00
Sous-total	5 017 717,00	Sous-total	5 436 797,00
		Intégration résultat 2020	1 287 969,98
Dotations aux amortissements	190 000,00	Ecritures d'ordre (reprises)	15 000,00
Virement sur section d'investissement	1 532 049,98		
Sous-total écritures d'ordre	1 722 049,98	Sous-total écritures d'ordre	15 000,00
TOTAL	6 739 766,98	TOTAL	6 739 766,98

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprend toutes les dépenses courantes de la collectivité, dépenses d'énergie, d'entretien, de maintenance, d'assurance, les frais de télécommunications, les honoraires, les petites fournitures le transport, l'alimentation... Globalement, il n'y a pas d'évolutions majeures par rapport au budget primitif 2020.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » estimé à 2 930 000 € comptabilise les dépenses de personnel (rémunérations, cotisations et contributions sociales et les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations) et prend en compte les évolutions de carrière (glissement, vieillesse, technicité).

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » correspond à la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée pour 2019 à 175 000 €. Notre commune a été exemptée en 2018 et 2019 de l'application des pénalités appliquées pour non-respect du nombre de logements sociaux. Cette exemption a été renouvelée fin décembre 2019 pour les années 2020 à 2022. Ces pénalités étaient comptabilisées dans ce chapitre en 2017.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » regroupe les subventions aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités des élus.

Le chapitre 66 « Charges financières » comptabilise les intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » prévoit un crédit de 1 000 € en cas de régularisation de titres sur exercices antérieurs.

Une somme de 40 000 € est inscrite en dépenses imprévues de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » enregistre les remboursements sur les frais de personnel (Indemnités journalières notamment).

Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » regroupe les produits des prestations des différents services (périscolaire, école de musique...), le personnel mis à disposition, les locations de salles, les concessions de cimetières...

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend :

- Les contributions directes des taxes ménages (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti et Compensation de la Taxe Habitation) pour une estimation de 2 450 000 €.
- L'attribution de compensation versée par Saint-Louis Agglomération lors du passage en fiscalité professionnelle unique pour 1 047 722 €, identique à 2020.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 100 702 €, identique à 2020.
- La taxe sur les pylônes électriques pour 140 000 €.
- Les taxes diverses, telles que la taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE), la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour un montant total de 320 200 €.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprend :

- Les dotations et compensations de l'Etat pour un montant total de 457 965 €, dont 133 465 € de Dotation Globale de Fonctionnement et 237 500 € de Dotation de Solidarité Rurale et 87 000 € de compensations fiscales
- Le reversement du Fonds de Compensation de TVA estimé à 5 000 € pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et les dépenses d'entretien de voirie réalisées en 2020.
- Les diverses subventions obtenues pour le fonctionnement des services auprès de l'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la CAF...

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend notamment les revenus des immeubles appartenant à la commune correspondant aux loyers perçus au titre du parc locatif privé.

Le chapitre 76 correspond à un versement de dividende de parts sociales du Crédit Agricole.

Le chapitre 77 prévoit un crédit de 8 000 € pour des régularisations de mandats sur exercices antérieurs.

La reprise du résultat antérieur de la section de fonctionnement est de 1 287 969,98 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	40 364,00	10 Dotations, fonds divers	150 000,00
204 Subventions d'équipement	92 600,00	13 Subventions d'investissement	254 697,37
21 Immobilisations corporelles	1 757 722,58	024 Produit de cessions d'immobilisations	376 250,00
23 Immobilisations en cours	1 100 000,00	16 emprunts	700 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	171 000,00		
Dépenses imprévues	26 310,77		
Sous-total	3 187 997,35	Sous-total	1 480 947,37
		1068 Affectation du résultat 2020	1 699 025,58
Dépenses reportées de 2020	2 614 053,78	Excédent d'investissement 2020	702 528,20
Sous-total	2 614 053,78	Recettes reportées de 2020	212 500,00
		Sous-total	2 614 053,78
Ecritures d'ordre (reprises)	15 000,00	Amortissements	190 000,00
Ecritures comptables d'ordre internes	20 000,00	Virement section de fonctionnement	1 532 049,98
Sous-total écritures d'ordre	35 000,00	Ecritures comptables d'ordre internes	20 000,00
		Sous-total écritures d'ordre	1 742 049,98
TOTAL	5 837 051,13	TOTAL	5 837 051,13

Dépenses d'investissement

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » comprend

- Des frais d'insertion pour les marchés d'investissement pour 5 000 €
- Des frais d'études pour 15 000 €, dont 10 000 € pour l'aménagement du secteur Neuweg
- Des crédits pour l'acquisition de logiciels.

Le chapitre 204 correspond à une provision pour des participations pour la construction de logements sociaux pour 80 000 € et une participation de 7 600 € de participations pour l'acquisition de tablettes pour les collégiens scolarisés à Rixheim, et 5 000 € pour les travaux liés à la compensation de la zone humide comprise dans le lotissement rue du Ruisseau, travaux qui seront effectués par la Petite Camargue Alsacienne.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » comprend notamment :

- L'acquisition de terrain dans le secteur Neuweg pour 210 000 €
- Les crédits nécessaires à la mise en place de la vidéosurveillance pour 410 000 €
- Divers aménagements de voirie rue des Prés, rue des Jardins, rue de l'Artisanat, rue des Faisans et rue du Rhin pour 360 000 €
- Les travaux d'économies d'énergie au périscolaire pour 110 000 €
- Le jardin pédagogique pour 120 000 €
- L'aménagement de classes à l'école Léonard de Vinci pour 72 000 €
- L'acquisition de matériel dans le cadre du 50/50 pour 55 982,68 €
- Divers travaux et acquisitions de mobilier et de matériels.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » comprend une provision de 400 000 € pour les travaux de voirie de la voie d'accès au futur collège, ainsi qu'une provision de 700 000 € pour les travaux de l'école Jean Monnet et du futur périscolaire de Kembs.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » correspond au remboursement en capital de la dette.

Les reports de 2 614 053,78 € correspondent :

- Aux participations pour la construction de logements sociaux votées en 2019 pour 284 020,50 €
- Aux travaux d'accessibilité des divers bâtiments communaux pour 771 312 €
- A l'acquisition de terrains dans le secteur Neuweg pour 147 000 € ainsi que les crédits nécessaires en dépenses et recettes pour constater l'échange de terrains dans ce même secteur d'une valeur de 212 500 €
- Aux crédits pour l'installation du city stade pour 200 000 €
- Aux aménagements de parkings et soldes de travaux de voirie pour 513 047,47 €
- Aux divers travaux et acquisitions de matériels.

Recettes d'investissement

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » recense les subventions attendues pour un montant de 254 697,37 €, notamment le fonds de concours de Saint-Louis Agglomération pour le city stade et des travaux d'économie d'énergie, des subventions attendues pour la vidéosurveillance, la participation dans le cadre du 50/50 ...

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 50 000 €. Cela correspond à la compensation de la TVA sur certaines dépenses d'investissement de l'exercice 2020
- Les taxes d'aménagement pour 100 000 €
- L'affectation en réserves au compte 1068 du résultat de la section de fonctionnement 2020 pour 1 699 025,58 €, permettant de financer les reports 2020.

Le chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » correspond aux cessions de terrains secteur Wildgarten pour 365 000 € et rue Saint-Jean pour 11 250 € votées lors des conseils municipaux de décembre 2019 et novembre 2020. En report de recettes, nous retrouvons les crédits de 212 500 € pour constater l'échange de terrains secteur Neuweg.

Un emprunt de 700 000 € est envisagé au chapitre 16 en financement du début des travaux de rénovation de l'école Jean Monnet et de la création du périscolaire sur le même site.

Le virement de la section de fonctionnement est de 1 532 049,98 €.

La reprise du résultat antérieur de la section d'investissement est de 702 528,20 €

Commune de KEMBS

5 rue de Saint-Louis
 68680 KEMBS
 ☎ : 03 89 48 37 08
 @ : mairie@kembs.alsace
 site : www.kembs.alsace

PROJET

PLAN DE FORMATION

ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le
 ID : 068-216801639-20210327-DCM210327PT09-DE

Le présent document fixe le cadre dans lequel s'inscrira le programme de formation du personnel de la commune de KEMBS pour l'année 2021.

Les textes législatifs appliqués, les différents types de formation et les modalités pratiques d'inscription sont inscrits dans le règlement de formation.

1) Bilan de la formation 2020

Type de formation	Intitulé	Public visé	Nombre jours en présentiel (par agent)	Coût total de la formation
Formation d'intégration	Formation d'intégration catégorie C	2 agents catégorie C	5	Pris en charge par le CNFPT
Formation de professionnalisation au 1^{er} emploi	Aucune formation			
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	L'actualisation des connaissances en droit de l'urbanisme	1 agent catégorie C	1	Pris en charge par le CNFPT
	La gestion du Répertoire Electoral Unique	1 agent catégorie C	1	Pris en charge par le CNFPT
	Conception et animation d'une visite ou d'un atelier adapté au public scolaire	1 agent catégorie B	2	Pris en charge par le CNFPT
	Journée d'actualité sur les élections	1 agent catégorie C	1	Pris en charge par le CNFPT
	Installation du nouveau conseil municipal et communautaire : premières délibérations et délégations	1 agent de catégorie C	1	Pris en charge par le CNFPT
	Loi de transformation de la fonction publique : carrière, mobilité, gestion et recrutement des contractuels	1 agent de catégorie A	0,5	Pris en charge par le CNFPT
	La valorisation et la réduction des déchets en espaces verts	1 agent de catégorie C	2	Pris en charge par le CNFPT

Type de formation	Intitulé	Public visé	Nombre jours en présentiel (par agent)	Coût total de la formation
	Le management des équipes des services techniques	1 agent de catégorie C	3	Pris en charge par le CNFPT
	Rédiger pour le web et les réseaux sociaux	1 agent de catégorie C	2	Pris en charge par le CNFPT
	La gestion du temps et des priorités	1 agent de catégorie A	2	Pris en charge par le CNFPT
Formation de perfectionnement	Le travail en équipe d'animation et en cohérence éducative	1 agent catégorie C	3	Pris en charge par le CNFPT
	Journée d'actualité sur les élections	1 agent catégorie A	1	Pris en charge par le CNFPT
	Installation du nouveau conseil municipal et communautaire : premières délibérations et délégations	1 agent catégorie A	1	Pris en charge par le CNFPT
	Cycle complet lumière	1 agent catégorie C	8	440 €
Préparation aux concours et examens	Aucune formation			
Formation hygiène et sécurité	Recyclage SST	6 agents de catégorie C	1	Inclus dans cotisation Médecine du Travail
	Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants	8 agents catégorie C	1	936 €
	SSIAP 1	1 agent catégorie C	10	1 111,80 €
	Lutte contre le feu	29 agents	0,5	948 €
	Recyclage habilitation électrique	2 agents catégorie C	2	323 € pour un agent 2 ^e session facturée en 2021
	CACES PEMP 1B	1 agent de catégorie C	3	Facturé en 2021
Formation police municipale	Séances entraînement au maniement des armes	1 agent catégorie C	1 (2 séances)	20 € + 75 € location stand de tir
	Séances maniement bâtons de défense	1 agent catégorie C		Gratuité (convention avec Ville de Marckolsheim)
	Tronc commun formation continue obligatoire	1 agent catégorie C	4	Facturé en 2021
BAFA	1 ^{ère} session	1 agent catégorie C	5 (CPF)	449 € (CPF)
	1 ^{ère} session	1 agent catégorie C	5	A la charge de l'agent

Type de formation	Intitulé	Public visé	Nombre jours en présentiel (par agent)	Coût total de la formation
Autres formations	Formation administrateur portail progiciel Orphée	1 agent catégorie B 1 agent catégorie C	1	Compris dans l'achat du progiciel
	Formation contributeur portail progiciel Orphée	1 agent catégorie B 1 agent catégorie C	1	Compris dans l'achat du progiciel
	Authentification de la monnaie fiduciaire	1 agent catégorie A	0,5	Pris en charge par la Trésorerie
	MOOC Les établissements recevant du public : enjeux et responsabilités	1 agent catégorie B	2	Cours en ligne gratuit
	MOOC Les fondamentaux de l'état-civil	1 agent catégorie B 2 agents catégorie C	2	Cours en ligne gratuit
	MOOC Les fondamentaux de l'action sociale	1 agent catégorie C	3	Cours en ligne gratuit
			Coût total	4 302,80 €

En 2020, le coût de formation des agents, frais de remboursement inclus, s'élève à 4 952,45 €.

Du fait de la crise sanitaire, de nombreuses formations programmées ont été annulées. Une fois que les formations ont à nouveau pu être organisées, l'application du protocole sanitaire a réduit le nombre de places disponibles (groupe de 8 personnes au lieu de 15), ce qui a entraîné des inscriptions sur listes d'attente pour de nombreux agents.

2) Méthodologie de l'élaboration du plan

D'habitude, les agents émettent leurs souhaits de formation lors des entretiens professionnels. Cette année, l'organisation de ces entretiens a été repoussée du fait de la crise sanitaire. Les vœux ont donc été mis séparément, à l'aide d'un formulaire de recueil des besoins. 41,6 % des agents ont demandé une formation.

100 % des agents qui ont émis des souhaits ont reçu un avis favorable pour suivre au moins une formation. Cependant, plusieurs formations qui devaient être organisées en février et/ou mars ont déjà été annulées. Dans la mesure du possible, les agents dont les formations ont été annulées se sont vu proposer une autre formation.

3) Formations d'intégration

La formation d'intégration est dispensée aux fonctionnaires qui sont nommés pour la première fois dans un emploi public ou qui changent de catégorie d'emploi.

Le CNFPT assume l'organisation et le financement de cette formation et en fixe le contenu.

En 2021, les formations d'intégration envisagées sont les suivantes :

- Agents de catégorie A : 0 formation d'intégration prévue
- Agents de catégorie B : 1 formation d'intégration prévue
- Agents de catégorie C : 5 formations d'intégration prévue

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de nombreuses formations. Les inscriptions en formation d'intégration sont actuellement compliquées du fait de manque de dates. Sur les 5 formations prévues, 3 étaient déjà programmées en 2020 et ont dû être reportées.

4) Formations envisagées

a) Hygiène et sécurité

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

PUBLIC	20 agents catégorie C 1 agent catégorie B 1 agent catégorie A
OBJECTIFS	Actualiser les connaissances
MODALITES	1 jour
DATE ET LIEU	3 sessions programmées, au local rue de l'Europe
COÛT	Inclus dans la cotisation annuelle du service de santé au travail

Le développement des compétences des membres du CHSCT : premier mandat

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les différentes attributions du CHSCT et de ses membres et les moyens dont ils disposent, utiliser des méthodes simples et pertinentes pour mener à bien ses missions, participer activement au développement de la prévention des risques professionnels
MODALITES	2 jours présentiel + 1 jour à distance
DATE ET LIEU	A définir
COÛT	120 € par agent

La lutte contre le feu

PUBLIC	Tous les agents
OBJECTIFS	Partie théorique puis formation au maniement des extincteurs
MODALITES	3 heures
DATE ET LIEU	Date à déterminer – sur site
COÛT	948 € pour 2 groupes de 15 personnes

La formation continue obligatoire des assistants de prévention

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Actualiser ses connaissances d'assistant ou assistante de prévention, maîtriser l'utilisation des outils professionnels.
MODALITES	2 jours présentiel + 0,5 jour à distance
DATE ET LIEU	23 au 24 juin 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Permis poids-lourd

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Être capable de conduire un véhicule isolé de transport de marchandises de plus de 3 T 500 de Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.)
MODALITES	10 jours
DATE ET LIEU	A définir
COÛT	En attente (participation de l'agent au coût de formation)

Habilitation électrique BS BE manœuvre

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique
MODALITES	2 jours
DATE ET LIEU	A définir – à Illzach
COÛT	323 €

Habilitation électrique B1 BR

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique
MODALITES	3 jours
DATE ET LIEU	15 au 17 février 2021 à Sainte-Croix-en-Plaine
COÛT	464 €

La prévention de l'usure professionnelle dans les métiers de la petite enfance

PUBLIC	15 agents (ATSEM et ALSH)
OBJECTIFS	Définir les mécanismes de fatigue corporelle ou sensorielle. Corriger les gestes au quotidien pour un mieux-être. Contribuer à la qualité de l'accueil de l'enfant
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	A définir – sur site
COÛT	En attente

Des interventions sur les gestes et postures seront organisées avec le service de Médecine de prévention.

Une journée de formation sécurité sera organisée. Le thème de cette année sera la sécurité routière.

b) Informatique

Canva : créer et retoucher des visuels facilement

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Repérer les fonctionnalités de Canva, personnaliser les modèles, utiliser les différents formats
MODALITES	1 jour à distance
DATE ET LIEU	25 mars 2021
COÛT	280 €

S'organiser avec outlook

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Découvrir les fonctionnalités d'outlook afin d'améliorer son organisation
MODALITES	1 jour à distance
DATE ET LIEU	A définir
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Utilisation du modèle sketchup, initiation

PUBLIC	1 agent catégorie A
OBJECTIFS	Utiliser un outil d'aide à la décision, d'information et de communication à destination des élus, de la population, des autres services de la collectivité. Maîtriser la géomodélisation en urbanisme par l'utilisation d'un logiciel de modélisation 3D. Esquisser et amender la commande face à un architecte ou urbaniste extérieur à partir d'une modélisation
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	6 au 7 septembre 2021 à Metz
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Initiation au tableur

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Concevoir, mettre en forme et imprimer des tableaux et des graphiques. Appréhender les fonctionnalités essentielles des bases de données
MODALITES	2 jours présentiels + 2 jours distanciels
DATE ET LIEU	25 mai, 21 juin 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

c) Autres formations

Service administratif

L'accueil des publics en difficulté socio-économique

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Etre capable d'identifier les publics en difficulté sociale, économique et/ou professionnelle. Acquérir les techniques de communication interpersonnelle pour optimiser les relations avec ces usagers. Savoir renseigner et orienter
MODALITES	1 jour présentiel
DATE ET LIEU	10 au 11 mai 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les enjeux de la fonction accueil au service de sa collectivité et des usagers, s'approprier les rôles et missions du chargé d'accueil, utiliser des méthodes et outils pour un accueil physique et téléphonique efficace et de qualité
MODALITES	3 jours présentiels
DATE ET LIEU	12, 13 et 19 avril 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Les actes de l'état-civil : perfectionnement

PUBLIC	1 agent catégorie C 1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Approfondir les connaissances de la réglementation relative à l'état civil
MODALITES	1 jour présentiel + 0,5 jour distanciel
DATE ET LIEU	15 mars 2021 à Strasbourg
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La communication positive appliquée au management

PUBLIC	1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Comprendre les fondamentaux de la communication positive, communiquer de manière positive en situation managériale, devenir un leader positif
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	16 au 17 septembre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Conception et animation d'une visite ou d'un atelier adapté au public scolaire

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Proposer des visites guidées ou des ateliers pédagogiques attractifs et adaptés au public scolaire
MODALITES	2 jours présentiels + 1 jour distanciel
DATE ET LIEU	8 au 9 décembre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La surveillance et l'entretien courant des ouvrages d'art

PUBLIC	1 agent catégorie A
OBJECTIFS	Connaître les différents types d'ouvrages d'art, les pathologies les plus courantes. Identifier les anomalies structurelles, les dégradations et faire remonter les informations et intervenir pour de petites réparations
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	26 au 27 mai 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Elaboration, passation et exécution des marchés de fourniture et de services

PUBLIC	1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Connaître et comprendre la réglementation spécifique des marchés de fournitures et services. Analyser le besoin et la concurrence. Etre capable d'élaborer, passer et exécuter ces marchés
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	8 au 10 mars 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La gestion et l'occupation du domaine public

PUBLIC	1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Connaître les critères de distinction entre le domaine public et le domaine privé, savoir instruire les dossiers relatifs à la gestion domaniale et à son occupation.
MODALITES	2 jours présentiels + 0,5 jour distanciel
DATE ET LIEU	2 au 3 décembre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

L'actualisation des connaissances en droit de l'urbanisme

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	S'informer sur l'actualité du droit et sur la jurisprudence en matière d'urbanisme
MODALITES	1 jour présentiel
DATE ET LIEU	11 mars 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Service culturel

L'utilisation de l'informatique musicale pour l'édition de partitions

PUBLIC	1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Mettre en forme des partitions musicales à l'aide de l'outil informatique. Utiliser cet outil dans la conception de supports pédagogiques
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	15 au 16 avril 2021 à Metz
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Exploiter les sources LED dans le spectacle

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les possibilités scéniques et les contraintes techniques liées à l'utilisation de sources LED dans le spectacle vivant
MODALITES	4 jours présentiels
DATE ET LIEU	30 mars au 2 avril 2021 à Bagnolet
COÛT	1 608 €

Les animations en bibliothèque

PUBLIC	1 agent catégorie B
OBJECTIFS	Identifier les modalités d'une animation culturelle de qualité en valorisant les ressources locales, les partenariats et le travail en réseau
MODALITES	3 jours présentiels
DATE ET LIEU	20 au 22 septembre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La littérature de jeunesse : repères, enjeux et pratiques

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Construire des repères : l'offre, les éditeurs, les collections, les auteurs et les illustrateurs. Identifier les enjeux de la littérature de jeunesse : les frontières esthétiques, les frontières des âges, les frontières des valeurs, les frontières des sexes, les frontières des cultures. Cerner la diversité des pratiques culturelles des jeunes, de l'enfant à l'adolescent. Analyser les médiations : repérer, concevoir et expérimenter des médiations
MODALITES	3 jours présentiels + 0,5 jour distanciel
DATE ET LIEU	4 au 6 octobre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Découverte du roman policier

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	
MODALITES	0,5 jour distanciel
DATE ET LIEU	A définir
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La littérature scandinave

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	
MODALITES	0,5 jour distanciel
DATE ET LIEU	A définir
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Nettoyage des locaux et matériels en restauration collective

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Réaliser un nettoyage adapté aux spécificités des locaux et matériels en restauration collective, dans le respect de la réglementation, des conditions d'hygiène et de sécurité
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	24 au 25 février 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Montessori, Loczy, Freinet : découverte de différentes pédagogies actives

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Connaitre les principes des pédagogies actives : Freinet, Montessori, et Loczy. Adapter ces pédagogies actives pour les appliquer dans son contexte professionnel
MODALITES	2 jours présentiels + 1 jour à distance
DATE ET LIEU	11 au 12 octobre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

ATSEM

Montessori, Loczy, Freinet : découverte de différentes pédagogies actives

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Connaitre les principes des pédagogies actives : Freinet, Montessori, et Loczy. Adapter ces pédagogies actives pour les appliquer dans son contexte professionnel
MODALITES	2 jours présentiels + 1 jour à distance
DATE ET LIEU	11 au 12 octobre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Sensibilisation à la prise en charge d'enfants handicapés mentaux (report 2020)

PUBLIC	5 agents catégorie C
OBJECTIFS	Savoir repérer les besoins d'un enfant déficient intellectuel
MODALITES	1 jour
DATE ET LIEU	A déterminer – à Bartenheim
COÛT	Pris en charge par l'IME de Bartenheim

L'accompagnement du retour au calme à l'école maternelle

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Accompagner l'enfant dans les activités de retour au calme et de détente. -Gérer le rythme de l'enfant en matière d'activité, de temps de repos et de relaxation
MODALITES	2 jours présentiels + 1 jour à distance
DATE ET LIEU	14 septembre et 26 octobre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Les conduites à tenir en cas d'urgence médicale avec les enfants de 3 à 6 ans

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Connaître les conduites à tenir en cas d'urgence dans l'attente des secours institutionnels, savoir effectuer les gestes de premiers secours sur des enfants de 3 mois à 6 ans, lorsque c'est nécessaire
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	17 et 18 mai 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Service technique

La préparation et la peinture de tous types de support

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Acquérir les connaissances de bases techniques pour réaliser les travaux courants de peinture
MODALITES	3 jours présentiels
DATE ET LIEU	13 au 15 septembre 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

L'entretien des cimetières sans pesticide

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les enjeux paysagers, sociaux et environnementaux liés à la gestion sans pesticide des cimetières. Maîtriser les possibilités d'aménagements paysagers et l'ensemble des techniques permettant un entretien sans désherbage chimique. Argumenter et communiquer auprès des usagers.
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	12 au 13 avril 2021 à Besançon
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La gestion d'un service espaces verts : spécificités, gestion durable du patrimoine et animation d'équipes

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les services rendus par les espaces verts dans l'action publique territoriale (élus, citoyens, territoire). Accompagner ses équipes dans l'évolution des techniques de gestion adaptées aux évolutions des demandes sociales et des politiques écologiques durables. Apporter les méthodes de démarche qualité spécifique aux services espaces verts
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	11 et 12 mars 2021 à Strasbourg
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Préparation du passage d'une commission de sécurité dans un établissement recevant du public

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Donner aux différents acteurs les éléments de compréhension nécessaire pour préparer et accompagner une visite de la commission de sécurité des ERP
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	19 et 20 avril 2021 à Colmar
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

L'entretien professionnel : un acte de management

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Réaliser l'entretien professionnel comme un acte managérial. Comprendre le rôle des managers dans la définition d'objectifs, situer les étapes et la méthode de l'entretien professionnel, identifier les postures de l'encadrant favorisant l'échange. Identifier les facteurs de réussite de l'entretien. Se placer en situation de conduite d'entretiens
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	25 au 26 mars 2021 à Strasbourg
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Le suivi et la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Assurer le suivi d'un agenda d'accessibilité programmée
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	20 et 21 mai 2021 à Nancy
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La gestion du parc de véhicules, engins et matériels : fondamentaux

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Gérer un parc de véhicules, engins et matériels à l'heure de la transition éco-énergétique
MODALITES	1 jour présentiel + 2 jours distanciels
DATE ET LIEU	15 novembre 2021 à Metz
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

La prise en charge des véhicules, engins et matériels par l'atelier de maintenance

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Organiser la réception des véhicules
MODALITES	1 jour présentiel + 2 jours distanciels
DATE ET LIEU	11 octobre 2021 à Montbéliard
COÛT	Pris en charge par le CNFPT

Police municipale

Tronc commun de la formation obligatoire

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Maintenir et perfectionner ses compétences professionnelles pour maîtriser les interventions de police municipale
MODALITES	4 jours présentiels
DATE ET LIEU	19 au 22 avril 2021 à Nancy
COÛT	500 €

Les dépistages par l'agent de police municipale : champs d'intervention et limites de compétence

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Appréhender la nouvelle législation relative aux dépistages. Acquérir les différentes techniques de dépistage. Savoir interpréter avec précision les données d'un dépistage. Acquérir les connaissances nécessaires pour établir une procédure de dépistage et la présenter à un Officier de Police Judiciaire
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	8 au 9 février 2021 à Colmar
COÛT	250 €

Les drones et les infractions liées aux nouvelles technologies

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Savoir identifier les différentes infractions commises au moyen d'un téléphone ou d'internet, connaître et faire appliquer le cadre juridique de l'utilisation des drones
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	16 au 17 février 2021 à Metz
COÛT	250 €

La gestion des manifestations publiques par le service de police municipale

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Etre capable de gérer la coordination et les relations entre les différents partenaires. Etre capable de faire respecter la réglementation en vigueur
MODALITES	2 jours présentiels
DATE ET LIEU	15 au 16 mars 2021 à Nancy
COÛT	250 €

La réglementation et la capture des animaux divagants

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Connaître les dispositions législatives et réglementaires concernant les animaux sauvages. Appréhender la législation et la réglementation sur la divagation des animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou détenus en captivité. Intervenir face à un animal dans le respect des règles de sécurité.
MODALITES	3 jours présentiels
DATE ET LIEU	24 au 26 mars 2021 à Essy-lès-Nancy
COÛT	375 €

La détection des faux documents sur la voie publique

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Connaître les nouveaux documents mis en place depuis 2013. Etre capable d'identifier les différentes sécurités sur ces documents. Maîtriser les procédures et la rédaction du rapport de mise à disposition
MODALITES	3 jours présentiels
DATE ET LIEU	7 au 9 avril 2021 à Metz
COÛT	375 €

L'approche juridique par le policier municipal des chiens catégorisés

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Identifier les chiens. Connaître la législation. S'approprier la rédaction des écrits juridiques
MODALITES	1 jour présentiel
DATE ET LIEU	18 octobre 2021 à Colmar
COÛT	125 €

Les écrits administratifs et judiciaires concernant les chiens dits dangereux ou mordeurs

PUBLIC	1 agent catégorie C
OBJECTIFS	Savoir analyser la situation juridique posée par une morsure de chiens Rédiger les procédures
MODALITES	1 jour présentiel
DATE ET LIEU	19 octobre 2021 à Colmar
COÛT	125 €

Un policier municipal effectuera une formation pour l'armement (9 mm) d'une durée de 47 h et d'un montant de 1 402,50 €. Le second effectuera une formation de transition pour l'armement 9 mm (durée et coût en attente). Les formations obligatoires d'entraînement (2 séances/an) seront suivies par un agent pour un montant de 360 € pour 2 séances (fin de la convention avec Marckolsheim).

Des formations supplémentaires peuvent être autorisées par l'autorité territoriale en cas de changements importants sur un poste de travail, pour la création d'un poste ou un recrutement.

5) Préparation aux concours

Une préparation pour un concours de catégorie B avait été autorisée mais l'agent a décidé de ne plus la suivre.

Deux agents vont passer des tests pour suivre une préparation à un concours (catégorie A et catégorie C). Les formations se dérouleraient en 2022.

Pour 2021, le coût envisagé pour les formations est de 5 993 € (hors devis en attente). Ce montant ne tient pas compte des remboursements de frais.

CONVENTION

Rétrocession IMPASSE DES CHARMES

Entre

La **Commune de 68680 KEMBS**, représentée par son Maire, Monsieur Joël ROUDAIRE, agissant au nom de la Commune de KEMBS,

Saint-Louis Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, agissant au nom de Saint-Louis Agglomération,

d'une part,

Et la **SAS MAISONS EDEN**, 1 rue du Rhin 68 270 WITTENHEIM, représentée par son Président, Monsieur Sylvain INDRI

d'autre part,

EXPOSE :

La SAS MASISONS EDEN projette de rétrocéder l'impasse des Charmes et l'ensemble des infrastructures qui la compose à la collectivité.

Pour permettre cette rétrocession des travaux correctifs sont à réaliser. L'inventaire exhaustif des travaux nécessaire a été dressé communément avec la collectivité.

Les travaux à réaliser porte sur :

- Voirie : des travaux correctifs sont à réaliser sur les maçonneries et revêtements, ceux-ci ont été marqués sur site par la commune
- Eclairage public : L'infrastructure donne satisfaction aucune action n'est à engager
- Télécom : ouvrage en service et d'ores et déjà intégré en exploitation par le concessionnaire, aucune action à entreprendre
- Electricité : ouvrage en service et d'ores et déjà intégré en exploitation par le concessionnaire, aucune action à entreprendre
- Eau potable : ouvrage en service et d'ores et déjà intégré en exploitation par le concessionnaire, aucune action à entreprendre

- Eaux usées : Après consultation du service Assainissement de Saint-Louis Agglomération, des travaux correctifs sont à réaliser sur la station de relevage de même que des investigations complémentaires sur les canalisations. Les travaux porteront sur
 - Un curage du réseau
 - Une inspection télévisée
 - Les éventuels désordres qui seraient découverts feront l'objet d'une mise en conformité
 - La station de relevage des eaux usées verra son armoire électrique remplacée et équipée d'une télégestion + programmation de la supervision + suppression des vannes et clapet du refoulement + 3 poires de niveau et sonde radar + remplacement du tampon d'accès par un DN800mm classe 400KN
- Eaux pluviales : Après consultation du service Assainissement de Saint-Louis Agglomération, il est à réaliser :
 - Un curage du réseau
 - Une inspection télévisée
 - Le repositionnement des puits filtrants qui sont actuellement dans une partie privative. Ceux-ci seront repositionnés dans la place de retournement

En suite de quoi, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

SAS MAISONS EDEN s'engage à financer les travaux correctifs énumérés ci-dessus. Les devis correspondants figurent en pièce jointe.

Ces travaux sont exhaustifs, la collectivité s'engage à ne pas solliciter d'autres travaux autres que ceux énumérés ci-dessus et quantifiés dans les devis joint en annexe de la présente convention.

ARTICLE 2 :

Lors de l'exécution des travaux de viabilisation, un représentant de la Commune de KEMBS et de Saint Louis Agglomération sera invité à assister à chaque réunion de chantier.

ARTICLE 3 :

Sous réserve de l'exécution des travaux énumérés ci-dessus et quantifiés dans les devis joints en annexe à la présente convention, la commune de Kembs et Saint-Louis Agglomération acceptent, chacun en ce qui les concerne, la rétrocession des infrastructures relevant de leurs compétences, à savoir :

- Saint-Louis Agglomération accepte la rétrocession des équipements de l'impasse des Charmes relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement ;
- La commune de Kembs accepte la rétrocession des équipements de l'impasse des Charmes relatifs à la voirie, à l'éclairage public, aux télécoms, et à l'électricité.

ARTICLE 4 :

Règlement des litiges :

Le tribunal administratif de Strasbourg est compétent

ARTICLE 5 :

Le délai maximum alloué à la mise en exécution de la présente convention est de 12 mois à compter de la signature des parties.

ARTICLE 6 :

La présente convention a été lue et approuvée par les trois parties.

Fait à KEMBS, le

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

LA COMMUNE DE KEMBS

LE PRESIDENT

LE MAIRE

SAS MAISONS EDEN



LE PRESIDENT

	A	B	C	D	E	F
1	estimation kembs impasse des charmes - KEMBS IMPASSE DES CHA					
2						
4	1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
5	1.1	DECOUPE D'ENROBES A LA SCIE	ML	105,000	4,00	420,00 €
6	1.2	DEPOSE DE BORDURES ET EVACUATION	ML	47,000	7,00	329,00 €
7	1.3	DEMOLITION ET COMBLEMENT D'UN OUVRAGE ENTERRE	U	1,000	500,00	500,00 €
8	1.4	DECROTAGE ET EVACUATION DES ENROBES	M²	550,000	6,00	3 300,00 €
9	Total TRAVAUX PREPARATOIRES					4 549,00 €
10	2	VOIRIE				
11	2.1	TERRASSEMENT				
12	2.1.1	MISE A NIVEAU DE TAMPON	U	3,000	100,00	300,00 €
13	2.1.2	MISE A NIVEAU DE BOUCHE A CLE	U	3,000	20,00	60,00 €
14	2.1.3	MISE A NIVEAU DE FERMETURE RECTANGULAIRE	U	2,000	140,00	280,00 €
15	2.1.4	MISE A NIVEAU DE GRILLE DE SIPHONS	U	5,000	85,00	425,00 €
16	2.1.5	REPRISE MANUELLE DU FOND DE FORME 10cm	M²	550,000	6,00	3 300,00 €
17	2.2	MACONNERIES BORDURES				
18	2.2.1	ELEMENTS EN BETON				
19	2.2.1.1	AC2 COLORIS GRIS	ML	25,000	40,00	1 000,00 €
20	2.2.1.2	P1 COLORIS GRIS	ML	22,000	25,00	550,00 €
21	2.2.1.3	DALLE PODODACTILE LARGEUR 60cm	U	2,000	200,00	400,00 €
22	2.2.2	PIERRE NATURELLE				
23	2.2.2.1	BOUTISSE GRANIT 30x15x15 SCIEES FLAMMEE et PAVES 13x15 GRANIT SCIE FLAMMEE	ML	10,000	50,00	500,00 €
24	2.3	REVETEMENTS				
25	2.3.1	PRODUITS BITUMINEUX OU A BASE DE LIANTS DE SYNTHESE				
26	2.3.1.1	APPLICATION MANUELLE				
27	2.3.1.1.1	ENROBES 0/6 EPAISSEUR 6CM	M²	550,000	14,00	7 700,00 €
28	2.4	SIGNALISATION				
29	2.4.1	SIGNALISATION HORIZONTALE				
30	2.4.1.1	TRACAGE D'UNE BANDE STOP Y COMPRIS RETOUR A L'AXE	ML	5,000	100,00	500,00 €
31	2.4.1.2	TRACAGE D'UN PASSAGE PIETON LARGEUR 3.00m	ML	6,000	100,00	600,00 €
32	Total VOIRIE					15 615,00 €
33	3	ASSAINISSEMENT				
34	3.1	EAUX PLUVIALES				
35	3.1.1	TERRASSEMENT				
36	3.1.1.1	EVACUATION DE DEBLAIS EN DECHARGE	M³	60,000	15,00	900,00 €
37	3.1.1.2	APPROVISIONNEMENT TOUT-VENANT 0/60	M³	60,000	25,00	1 500,00 €
38	3.1.2	TRANCHEES POUR CANALISATIONS				
39	3.1.2.1	TRANCHEE POUR DN 200 A 500mm				
40	3.1.2.1.1	PROFONDEUR INFERIEURE A 2.00m	ML	10,000	18,00	180,00 €
41	3.1.2.1.2	PLUS VALUE POUR SURPROFONDEUR DE 2.00 à 3.00m	ML	10,000	10,00	100,00 €
42	3.1.2.2	BLINDAGE	M²	60,000	5,00	300,00 €
43	3.1.3	REGARDS				
44	3.1.3.1	PLUS VALUE POUR MISE EN PLACE D'UN REGARD SUR CONDUITE EXISTANTE	U	1,000	1 500,00	1 500,00 €
45	3.1.4	CONDUITES				
46	3.1.4.1	PVC CR 8 DN 315mm	ML	10,000	60,00	600,00 €
47	3.1.5	INFILTRATION				
48	3.1.5.1	PUITS FILTRANTS DN 1000 PROFONDEUR 5.00m	U	1,000	1 500,00	1 500,00 €
49	3.1.5.2	PUITS FILTRANTS DN 1500 PROFONDEUR 5.00m	U	2,000	2 000,00	4 000,00 €
50	3.1.5.3	TRANCHEES D'INFILTRATION LARGEUR 1.00m HAUTEUR 1.00m + DRAIN PEHD DN 200mm	ML	15,000	60,00	900,00 €
51	3.2	CONTROLES EXTERIEURS				
52	3.2.1	INSPECTION TELEVISEE	ML	434,000	4,20	1 822,80 €
53	3.2.2	CURAGE	ML	434,000	8,20	3 558,80 €
54	3.2.3	ASPIRATION DES BOUES DANS DSH	U	1,000	1 000,00	1 000,00 €
55	Total ASSAINISSEMENT					17 861,60 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 068-216801639-20210327-DCM210327PT12-DE

	A	B	C	D	E	F
56						
57				TOTAL HT		38 025,60 €
58				TVA (20,00%)		7 605,12 €
59				TOTAL TTC		45 630,72 €

+ REMPLACEMENT TAMPON STATION
REFOULEMENT PAR DN 800 - 400KN

1

CONVENTION DE FINANCEMENT DU PERMIS-POIDS LOURDS

Entre :

La Commune de Kembs, représentée par son Maire, Monsieur Joël ROUDAIRE, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2021,

Et :

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs, représentée par son Président, Monsieur Philippe BOEGLIN, dûment habilité à la signature de la présente convention par décision du Comité de l'Amicale en date du 4 mars 2013,

Et :

"Monsieur" "prénom" "NOM", "Grade" des Sapeurs Pompiers Volontaires au Corps de Première Intervention de Kembs.

Objet de la convention

Il s'avère que le corps local est confronté à une carence de chauffeurs possédant le permis poids-lourds, indispensable pour pouvoir conduire les véhicules de secours incendie.

Pour pallier à ce problème, **le Conseil Municipal a décidé, en séance du 27 mars 2021, de participer au financement d'une formation au permis poids-lourds, sur la base d'un tiers de leur coût, un second tiers étant pris en charge par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Kembs et le tiers restant par les bénéficiaires.**

"Monsieur" "Prénom" "NOM", "Grade" des sapeurs-pompiers volontaires a posé sa candidature à cette formation.

En accord avec le Conseil Communal Consultatif, séance **du 21 novembre 2012**, la présente convention est conclue entre la Commune de Kembs, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Kembs et **"Monsieur" "Prénom" "NOM"**, afin de formaliser l'engagement réciproque des parties et les modalités de prise en charge des frais de formation.

Engagement commun entre la Commune, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et le Candidat

En contrepartie de l'engagement du bénéficiaire à rester dans le corps communal pendant au moins cinq ans après la date d'obtention de son permis, la Commune de Kembs prendra en charge un tiers du coût de la formation permettant l'obtention du permis poids-lourds.

Un second tiers du coût de cette formation sera pris en charge par l'Amicale et le tiers restant par le bénéficiaire.

En cas d'échec à l'examen, **"Monsieur" "Prénom" "NOM"** pourra se présenter à une session supplémentaire, après avoir suivi les cours de préparation complémentaires obligatoires, aux mêmes conditions.

Le candidat s'engage également à démarrer sa formation au plus tard dans l'année suivant la signature de la présente convention.

D'autre part, le candidat devra obtenir la qualification de conducteur engin pompe (COD1) dans les 2 ans suivants l'obtention de son permis sous réserve de disponibilité des formations au SDIS68.

En cas de prise de disponibilité par "Monsieur" "Prénom" "NOM", la durée de la disponibilité n'est pas prise en compte dans la durée de 5 ans, la durée de la présente convention sera par conséquent augmentée du temps de la disponibilité.

En cas d'inaptitude médicale temporaire, ne permettant plus au candidat d'effectuer son activité de sapeur-pompier volontaire durant une période, la présente convention est prolongée du temps d'inaptitude médicale.

En cas de décès aucun remboursement ne sera demandé.

Engagement spécifique entre la Commune et le candidat

En cas de démission ou de résiliation de l'engagement pour insuffisance d'activité, avant le terme de la présente convention, "Monsieur" "Prénom" "NOM" devra rembourser à la Commune les frais engagés par elle, au prorata du temps non effectué chez les sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Kembs, incluant la période de constatation d'absence.

En cas de démission pour des raisons professionnelles (mutation, changement d'employeur) ne permettant plus à "Monsieur" "Prénom" "NOM" de résider dans la commune, la commune se réserve le droit de demander le remboursement des frais engagés par elle au prorata du temps non effectué chez les sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Kembs.

En cas d'inaptitude médicale définitive, ne permettant plus à "Monsieur" "Prénom" "NOM" d'effectuer son activité de sapeur-pompier volontaire avant le terme de la présente convention, "Monsieur" "Prénom" "NOM" devra rembourser à la Commune les frais engagés par elle, au prorata du temps non effectué chez les sapeurs-pompiers volontaires du CPI de Kembs.

Engagement spécifique entre l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs et le Candidat

En cas de démission de l'amicale avant la fin de la période de cinq ans, "Monsieur" "Prénom" "NOM" devra rembourser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs frais engagés par elle, au prorata du temps non effectué, incluant la période de constatation d'absence aux activités.

En cas de démission pour des raisons professionnelles (mutation, changement d'employeur) ne permettant plus à "Monsieur" "Prénom" "NOM" de résider dans la commune, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs se réserve le droit après avis du comité de demander le remboursement de sa partie au prorata non effectué des cinq ans d'engagement.

En cas d'inaptitude médicale ne permettant plus à "Monsieur" "Prénom" "NOM" de participer aux activités de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs avant la dernière année de l'engagement, "Monsieur" "Prénom" "NOM" remboursera à l'amicale au minimum un an de participation et après avis du comité de l'Amicale une partie supplémentaire en fonction de l'investissement de "Monsieur" "Prénom" "NOM" dans toutes les activités de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Kembs.

Si cette inaptitude survient la dernière année de l'engagement défini plus haut, l'Amicale se réserve le droit après avis du comité de demander le remboursement de la somme investie au prorata du temps non effectué chez les Sapeurs-Pompiers volontaires du CPI de Kembs.

Facturation

La Commune prendra en charge la totalité de la facture de l'auto-école et refacturera aux parties prenantes (Amicale, Bénéficiaire) les quotes-parts respectives des frais correspondants.

En cas de minoration du coût par l'octroi d'une subvention d'un organisme extérieur, la part de chacun des cosignataires sera réduite d'un tiers du montant de la subvention accordée.

Fait à Kembs,

le

Le Candidat,

"Prénom" "Nom"

Fait à Kembs,

le

Le Président de l'Amicale

Philippe BOEGLIN

Fait à Kembs,

le

Le Maire,

Joël ROUDAIRE